

Pierre-Gustave Joly, seigneur de Lotbinière

Andrée Héroux

Volume 3, Number 3, Fall 1987

La mosaïque régionale de Québec : Beauce, Charlevoix, Côte-du-Sud,
Lotbinière, Portneuf

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6753ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Héroux, A. (1987). Pierre-Gustave Joly, seigneur de Lotbinière.
Cap-aux-Diamants, 3(3), 9–11.

PIERRE-GUSTAVE JOLY SEIGNEUR DE LOTBINIÈRE

par Andrée Héroux*

À la Pointe-Platon, près de Sainte-Croix, un manoir entouré d'arbres exotiques et de jardins français rappelle les origines européennes de celui qui l'a fait construire, Pierre-Gustave Joly, cinquième seigneur de Lotbinière.

C'est à Frauenfeld, en Suisse, qu'il naît en 1798. La famille Joly va cependant s'établir à Épernay, en France, où le père, Antoine, s'engage dans le

Cette dernière a tout juste dix-huit ans lorsqu'elle s'unit à Pierre-Gustave Joly, le 16 décembre 1828, en séparation de biens.

Chacune ayant trouvé mari, le notaire Papineau va procéder au règlement de la succession de leur père décédé en 1822. Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière était titulaire de trois fiefs: Rigaud, Vaudreuil et Lotbinière. Pierre-



À gauche, Pierre-Gustave Joly, seigneur de Lotbinière (1798-1865). (Archives nationales du Québec).

À droite, Julie-Christine Chartier de Lotbinière, épouse de Pierre-Gustave Joly. (Archives nationales du Québec).

commerce des vins de Champagne. Avec succès d'ailleurs. Gustave ne tarde pas à s'initier au négoce et à parcourir l'Europe pour le compte de l'entreprise familiale. Entre 1821 et 1828, ses pérégrinations le mènent tantôt en Russie et en Suède, tantôt en Angleterre et en Écosse, sans oublier la Hongrie, l'Allemagne et l'Autriche. Et finalement, le Canada.

Une demoiselle de Lotbinière

Il a près de trente ans lorsqu'il fait la connaissance des héritières du défunt seigneur de Lotbinière. Elles sont trois: Louise-Josephite, épouse de Robert Unwin Harwood, Marie-Charlotte mariée à William Bingham et Julie-Christine, la cadette.

Gustave Joly, au nom de son épouse encore mineure, choisit la seigneurie de Lotbinière. Il explique sa préférence au notaire de la Chevrotière, le régisseur: «...J'avais le choix des trois Seigneuries et j'ai préféré celle-ci, quoiqu'elle vaille peut-être moins d'argent que les autres, mais je savais que tous les habitants sont comme moi d'origine française. J'espère que nous nous entendrons facilement et j'aurai du plaisir à vivre au milieu d'eux». Ce dont héritent Julie-Christine et son époux représente une superficie de 148 176 arpents dont le tiers seulement est concédé. Les autres 100 000 arpents ne sont que forêts de pins, épinettes, érables et merisiers.

* Géographe

Henry-Gustave Joly de Lotbinière (1829-1908), premier ministre du Québec de mars 1878 à octobre 1879. Il était le fils aîné de Pierre-Gustave et de Julie-Christine. (Archives publiques du Canada).



Peu après, les nouveaux mariés partent pour Épernay. Le retour au Canada se fait au cours de 1830 et le couple a déjà son premier enfant, Henri-Gustave, futur premier ministre de la province de Québec. Le climat est à la cordialité dans la seigneurie alors que les gens de Lotbinière adressent une requête au nouveau seigneur pour qu'il les représente à la Chambre d'assemblée. Bien qu'ému par cette marque d'estime, Joly décline l'offre prétextant sa citoyenneté et son manque de connaissance des lois du pays.

Un seigneur-entrepreneur

Sitôt arrivé, Joly ne tarde pas à vouloir prendre en main les destinées de Lotbinière. Rien ne s'y oppose juridiquement puisqu'il obtient, jusqu'à la majorité de Julie-Christine, une remise d'administration du notaire Papineau. Cet acte sera suivi en 1836 d'une procuration lui laissant pratiquement tous les pouvoirs.

Sa première tâche consiste à mettre de l'ordre dans la gestion de la seigneurie. Au nom de son



Carte de la seigneurie de Lotbinière dessinée par l'arpenteur Joseph Bouchette (1815). Cette seigneurie fut concédée en plusieurs étapes, entre 1672 et 1693, à René-Louis Chertier de Lotbinière. (Cartothèque de l'Université Laval).

épouse, il exige de chaque censitaire une confirmation de ses titres de propriété et réclame à coup de sommations légales et de poursuites les arrérages de rentes.

Mais la mise en valeur des forêts de Lotbinière le préoccupe encore davantage et le contexte économique est favorable. Aussi songe-t-il dès 1831 à construire une scierie. Pour ce faire, il se porte acquéreur d'une cinquantaine d'arpents autour du moulin du Portage. Au moulin à farine de l'endroit, le seigneur ajoute un moulin à scier le bois. Mais l'emplacement s'avère peu avantageux et complique le transport du bois jusqu'au fleuve. Deux ans plus tard, en quête d'un site plus propice, Joly achète de Jean-Baptiste Tousignant et Pierre Leclerc environ seize arpents à l'embouchure de la rivière du Chêne. La même année, il contracte avec Alexander Hall, un constructeur de moulin du township de Leeds. Celui-ci promet « de faire et construire un moulin à scie situé à la Grande Rivière du Chêne au près de la nouvelle chaussée qui vient d'y être construite ». Les travaux devaient être complétés pour le premier mai 1835.

Joly se montre particulièrement vigilant quant à l'approvisionnement en bois de son moulin. Avant même sa construction, il prévient le notaire de la Chevrotière: « Je sais que depuis la mort de M. de Lotbinière, il s'est commis de grandes dilapidations de bois dans la seigneurie... Je ne reviendrai pas sur le passé, mais je mettrai la plus grande sévérité à poursuivre tous ceux qui à l'avenir se rendront coupables des mêmes délits ». Les contrats de concession sont dorénavant assortis de nouvelles clauses. On y lit: «...Se réserve le dit Seigneur... le droit, de prendre, couper et enlever tous les bois propres à la scie de la dite Concession, sans être tenu à aucun dédommagement envers le dit preneur...mais cela seulement jusqu'à ce qu'il ait établi feu et lieu sur la dite terre et mis en culture au moins dix arpents d'icelle ». L'affaire connaît quelques rebondissements. En 1833, des censitaires présentent une pétition à la Chambre d'assemblée pour se plaindre des charges exorbitantes imposées par le seigneur et des conventions concernant les réserves de bois. On lui reproche son refus de concéder des terres et les pots-de-vin qu'il exige en plus des redevances coutumières.

Afin d'éviter d'autres manifestations de ce genre, Joly entreprend des démarches auprès du gouvernement pour faire modifier la tenure des terres non concédées de la seigneurie. En 1835, il débourse 432 livres pour détenir en franc et commun socage ces quelques 300 kilomètres carrés. Cette mutation le dégage de l'obligation de concéder rattachée au système seigneurial et le laisse roi et maître des deux tiers de la seigneurie. Cet espace entièrement boisé, va se transformer en véritable chantier.

La naissance de Leclercville

Le seigneur fait construire des maisons à proximité du moulin et se charge de les louer. Les premiers baux de location retracés remontent à 1837. Michel Gauron, un charpentier, et trois journaliers s'installent à la rivière du Chêne. Ce sont les débuts du village de Leclercville.

Au recensement de 1842, ce noyau de population compte une dizaine de familles. Le moulin bat son plein avec du bois provenant principalement de l'arrière de la seigneurie. Chaque hiver, des cultivateurs de Lotbinière surtout, mais aussi de Sainte-Croix, Deschaillons, Saint-Pierre-les-Becquets et Saint-Flavien, montent dans les chan-



Le manoir de la Pointe-Platon, au début du siècle. Construit vers 1840, il tenait lieu de résidence familiale lors des séjours de la famille Joly à Lotbinière. (Archives Notman, Musée McCord, Montréal).

tiers du seigneur. Ils y coupent surtout de l'épinière blanche et du pin pour en faire des madriers, des bardeaux, des planches. Ces matériaux sont pour la plupart expédiés à Québec, mais aussi à Montréal. Dans une lettre datée du mois d'août 1850, Joly dénombre cinquante ouvriers au moulin. Au recensement de 1861, celui-ci est évalué à 50 000 \$ et regroupe 80 employés alors qu'on y débite 36 000 billots par an, d'une valeur de 6 000 \$. Il en ressort 145 000 madriers estimés à 36 000 \$.

Grâce à l'impulsion du seigneur, la petite agglomération près de la rivière du Chêne passe de 55 à 168 âmes entre 1842 et 1861. Malgré ses absences répétées, Joly prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne marche des affaires du moulin. On le voit par la correspondance qu'il échange avec ses régisseurs. Il les interroge sur l'allure des travaux dans les chantiers, sur l'état du moulin, sur les ouvriers qui y travaillent. Il agrandit même l'étendue de sa propriété à proximité de l'établissement. Mais il ne résidera jamais en permanence à Leclercville pré-

férant, lorsqu'il n'est pas en voyage, sa demeure de la Pointe-Platon construite vers 1840.

Du commerce du bois aux chemins de fer

Ses interventions vont également toucher, directement ou indirectement, l'écoulement de sa production forestière. Il établit des contacts avec des négociants européens et investit dans le secteur des transports. Des infrastructures d'accueil sont améliorées ou mises en place, un quai à la Pointe-Platon, entre autres. Dans les années 1850, on le retrouve impliqué dans la Compagnie du Chemin de fer de la Rive Nord. Il suit avec intérêt les délibérations autour du tracé Québec-Richmond, proposant, dans une lettre anonyme

adressée au journal le *Canadien*, de le faire passer par Portneuf et la Pointe-Platon (faut-il souligner qu'il y détient 300 arpents). Il indique même les moyens techniques de résoudre le problème des fortes dénivellations de ce parcours. En 1854, ses concitoyens vont l'inciter à acquérir des actions d'une compagnie de bateaux à vapeur qui connaîtra un succès mitigé.

Jusqu'en 1860, Pierre-Gustave Joly ne ménagea aucun effort pour tirer le meilleur parti possible des ressources de Lotbinière. Si le commerce du bois y prit une grande importance, c'est grâce à lui. Mais sa fermeté et sa rigueur ne furent pas sans lui attirer quelques ennemis. La discorde s'était même installée dans le couple seigneurial, dit-on. Toujours est-il que le 17 septembre 1860, Madame Joly fait donation de la seigneurie à Henri-Gustave, son fils. Pierre-Gustave Joly n'est même pas mentionné au contrat. En fait, il quitte bientôt le Canada. Loin de sa famille et de ses censitaires, ce seigneur-entrepreneur va s'éteindre à Paris, le 18 juin 1865, à l'âge de 68 ans. ♦